

**PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil d'administration de  
l'Association des propriétaires du lac Clair tenue au Lac Clair le  
23 décembre 2011 à 14h.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Réjean Barras, président  
M. Louis Germain, vice-président  
M. Raymond Morissette (téléphone), trésorier  
M. Yvan Boisvert  
M. Michel Bouchard  
M. Gaston Truchon

La réunion débute à 14 h 30.

L'ordre du jour proposé est adopté.

**1. FINANCES**

Le trésorier fait état des dépenses possibles au cours des prochains mois ainsi qu'un état des revenus des cotisations jusqu'à maintenant.

Des sommes totales de 3 000,00 \$ ont été encourues pour la réparation de la barrière et la pose de poteaux servant à indiquer la localisation des "calvettes". L'enlèvement de la neige coûtera environ 50 000,00 \$.

On a pas encore de détails sur les coûts qui devront être payés à l'avocat mandaté pour nous représenter.

Raymond Morissette indique qu'il reste encore une trentaine de cotisations qui n'ont pas encore été perçues.

Il est décidé qu'une communication sera faite à ceux qui n'ont pas encore acquitté la cotisation. Un deuxième envoi sera fait à ces personnes.

Le président suggère qu'une deuxième cotisation soit envoyée afin de constituer un fond de prévoyance.

Le trésorier fera des prévisions budgétaires et il est décidé qu'une deuxième cotisation sera sollicitée au printemps.

## **2. MUNICIPALISATION DE LA ROUTE**

La municipalité fait savoir qu'elle ne veut pas prendre l'entretien à sa charge à même l'assiette fiscale actuelle.

Il semble qu'une proposition formelle doit être faite pour la verbalisation du chemin.

Il est proposé par le président qu'une demande officielle soit déposée à la municipalité.

## **3. NÉGOCIATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ**

Notre aviseur légal informe Louis Germain que sa correspondance acheminée aux procureurs des promoteurs est demeurée sans réponse.

Notre avocat conseille que nous prenions à notre charge les coûts afférents à un bris important le cas échéant, et de faire acquitter le montant par les promoteurs.

Le président suggère qu'on procède au transfert des droits sur la route seulement.

Il est résolu d'attendre encore pour voir ce que répondront les promoteurs à la demande formulée par notre avocat.

## **4. GARDIENNAGE**

Les administrateurs présents rencontrent Monsieur Martial Germain pressenti pour agir comme le prochain gardien.

Il est résolu que pour la période hivernale, M. Germain s'occupera des urgences. Un communiqué sera émis aux propriétaires afin de les informer de sa disponibilité à cet effet.

La décision finale quant à son statut et aux tâches qui pourront lui être confiées sera prise au printemps, en fonction du budget disponible.

## **5. CHARTE DE L'ASSOCIATION**

Il est discuté de la nécessité de se présenter à la prochaine Réunion générale annuelle avec un projet de Règlement général à être adopté par les propriétaires en réunion dûment convoquée.

Il est résolu de demander conseil à Me O'Brien et entre-temps, Michel Bouchard examinera la façon de procéder en collaboration avec Louis Germain.

L'Assemblée est levée à 16 h 30.

Procès-verbal rédigé par Michel Bouchard